



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-02

L'an deux mille quatorze,
Le 13 février, à Châlons en Champagne (Marnes)

Date de convocation	15 janvier 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	21
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIERE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DEKENS
M. Jean-François FREROT
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-02

Objet de la délibération :

Création d'un poste de Chef de projet international

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, alinéa 2, le Comité Syndical décide :

* de créer un emploi de chef de projet international : élaboration et suivi d'un projet européen

- sur le grade d'ingénieur
- rémunération comprise entre l'indice brut 379 indice majoré 349 et l'indice brut 621, indice majoré 521 (échelon 7) selon le niveau de qualification et l'expérience professionnelle de la personne qui sera retenue,
- à temps complet,
- pour une durée de 3 ans

* d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision

Le Président de l'EPAMA

Jean-Paul BACHY

